

Au deuxième trimestre 2025, les salaires horaires ainsi que le coût horaire du travail augmentent de 2,0 % sur un an

Indice du coût du travail (ICT) - Résultats détaillés - deuxième trimestre 2025

Informations Rapides · 16 septembre 2025 · n° 228

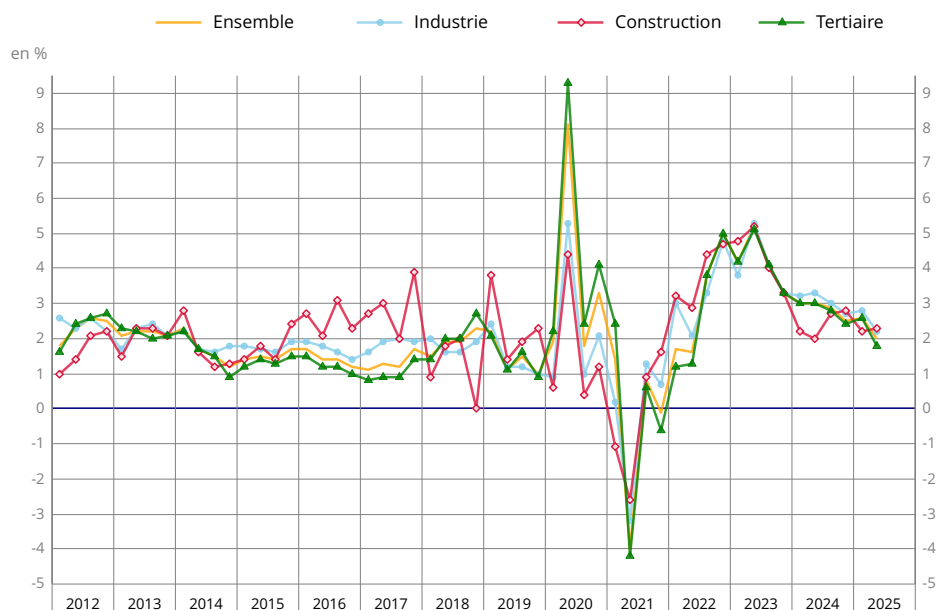
Au deuxième trimestre 2025, les salaires horaires augmentent de 0,2 % sur le trimestre et de 2,0 % sur un an

Au deuxième trimestre 2025, les salaires horaires dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) augmentent de nouveau légèrement : +0,2 % sur le trimestre, après +0,1 % au premier trimestre 2025 (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables). Les versements de prime de partage de la valeur (PPV) augmentent modérément (550 millions d'euros versés, après 470 millions au premier trimestre 2025), mais ne contribuent presque pas à l'évolution d'ensemble.

Sur un an, la progression des salaires s'atténue : +2,0 % au deuxième trimestre, après +2,6 % au trimestre précédent. Ce ralentissement s'inscrit dans une tendance, observée depuis la mi-2023, liée à la prise en compte du reflux de l'inflation dans les négociations salariales : l'indice des prix à la consommation continue de ralentir au deuxième trimestre 2025, à +0,8 % sur un an, après +1,1 % au trimestre précédent.

Au deuxième trimestre 2025, les salaires horaires décélèrent sur un an dans l'industrie (+2,2 %, après +2,8 %) et plus encore dans le tertiaire marchand (+1,8 %, après +2,6 %), tandis qu'ils accélèrent à peine dans la construction (+2,3 %, après +2,2 %).

Glissements annuels de l'ICT – salaire horaire



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

Évolution de l'ICT – salaire horaire

(en %, données CVS-CJO)

	Glissement trimestriel		Glissement annuel	
	T1-25	T2-25	T1-25	T2-25
INDUSTRIE	0,5	-0,1	2,8	2,2
Industries extractives	-0,4	0,5	2,3	2,0
Industrie manufacturière	0,6	-0,1	2,9	2,2
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	-0,9	0,0	1,7	1,2
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,7	-0,3	3,0	2,0
CONSTRUCTION	-2,0	0,9	2,2	2,3
TERTIAIRE	0,2	0,1	2,6	1,8
Commerce	-0,2	0,3	2,0	1,4
Transports, entreposage	-0,1	0,4	1,8	1,7
Hébergement, restauration	-0,4	-0,1	1,8	1,4
Information, communication	1,1	0,3	3,5	3,3
Finance, assurance	2,8	-0,9	4,8	3,3
Activités immobilières	0,7	0,1	3,8	2,9
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-1,0	0,5	2,4	1,9
Services administratifs, soutien	-0,2	-0,1	2,3	1,0
ENSEMBLE	0,1	0,2	2,6	2,0

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

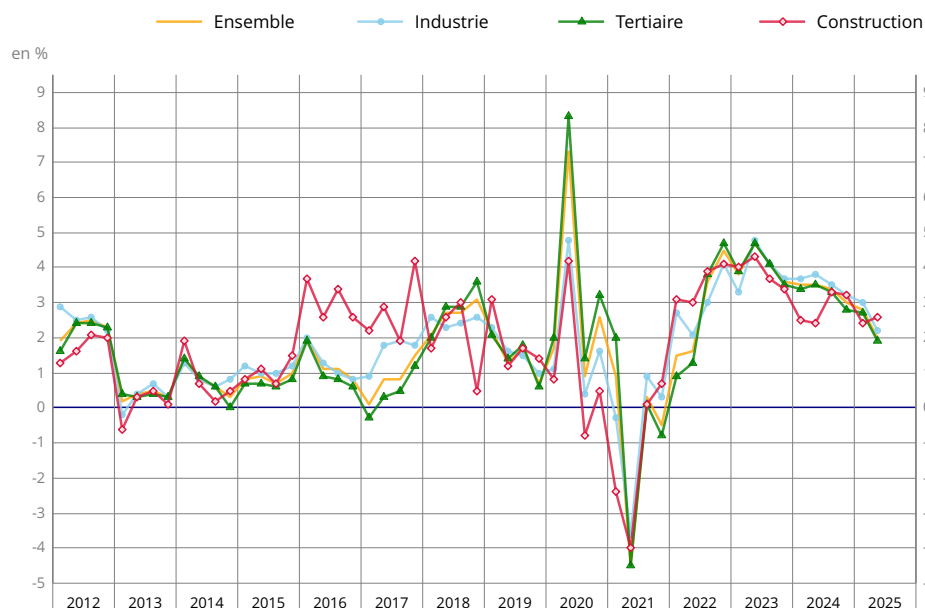
Au deuxième trimestre 2025, le coût horaire du travail augmente de 0,2 % sur le trimestre et de 2,0 % sur un an

Au deuxième trimestre 2025, le coût horaire du travail (salaires, cotisations et taxes, déduction faite des subventions) de l'ensemble du secteur marchand non agricole (hors services aux ménages) augmente légèrement sur le trimestre, dans le sillage des salaires : +0,2 % après +0,3 % au trimestre précédent.

Sur un an, le coût horaire du travail freine, augmentant sur le même rythme que les salaires : +2,0 % au deuxième trimestre 2025, après +2,8 % au trimestre précédent.

Comme pour les salaires, le coût du travail ralentit nettement sur un an dans l'industrie (+2,2 %, après +3,0 %) et dans le tertiaire marchand (+1,9 %, après +2,7 %), alors qu'il accélère légèrement dans la construction (+2,6 %, après +2,4 %).

Glissements annuels de l'ICT – coût horaire



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

	Glissement trimestriel		Glissement annuel	
	T1-25	T2-25	T1-25	T2-25
INDUSTRIE	0,7	0,0	3,0	2,2
Industries extractives	-0,1	0,5	2,5	2,0
Industrie manufacturière	0,8	0,0	3,0	2,2
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	-0,8	0,1	1,7	1,3
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	1,0	-0,4	3,1	2,0
CONSTRUCTION	-1,4	1,1	2,4	2,6
TERTIAIRE	0,4	0,1	2,7	1,9
Commerce	0,0	0,3	2,1	1,4
Transports, entreposage	-0,1	0,4	1,8	1,6
Hébergement, restauration	-0,1	-0,1	1,9	1,5
Information, communication	1,3	0,4	3,7	3,4
Finance, assurance	3,0	-0,9	4,9	3,3
Activités immobilières	0,9	0,1	4,2	3,1
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-0,7	0,5	2,6	2,0
Services administratifs, soutien	-0,1	-0,1	2,4	0,9
ENSEMBLE	0,3	0,2	2,8	2,0

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

Révisions de l'ICT

Par rapport à l'estimation flash publiée le 8 août 2025, le glissement annuel de l'ICT – salaire horaire dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) au deuxième trimestre 2025 est inchangé à +2,0 % ; celui de l'ICT – coût horaire est abaissé de 0,1 point (après arrondi). De légères révisions par secteur résultent principalement de l'intégration de nouvelles informations sur les heures rémunérées, notamment la prise en compte de déclarations tardives d'entreprises, ainsi que sur les cotisations sociales.

Par rapport à la précédente publication des résultats détaillés du 13 juin 2025, les glissements annuels de l'ICT – salaire horaire et de l'ICT – coût horaire dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) au premier trimestre 2025 sont rehaussés de 0,1 point.

Pour en savoir plus

Depuis décembre 2023, les résultats de l'indice du coût horaire du travail révisé – Tous salariés (ICTrev-TS) accompagnent cette publication. Les notes méthodologiques de cet indice figurent dans l'onglet « Documentation » et les résultats sont consultables en téléchargeant le fichier de données complémentaires associé ou les séries longues attachées à cette publication web.

L'ICTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur (de base 100 en décembre 2008) n'est habituellement pas modifié après publication. Il est calculé, chaque trimestre, à partir des données des résultats détaillés de l'ICT, puis lissé et mensualisé pour assurer une moindre volatilité. Le choix d'un indice à des fins d'indexation, ou l'opportunité de s'écarter temporairement de la règle d'indexation prévue à un contrat, relèvent de l'appréciation des contractants.

L'ICTrev-TS se décline en un indice de coût total et un indice de charges. Ce dernier mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent, par rapport au salaire brut, les cotisations sociales à la charge des employeurs et les taxes nettes des subventions assises sur la masse salariale ou sur l'emploi. À la différence de l'indice de coût, l'indice de charges n'est pas mensualisé (les trois valeurs mensuelles d'un même trimestre sont identiques).

Prochaines publications :

Estimation flash du troisième trimestre 2025 : le 14 novembre 2025 à 8h45.

Résultats détaillés du troisième trimestre 2025 : le 17 décembre 2025 à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous sur Bluesky (@Insee.fr) et sur X (@InseeFr)